Soyez un investisseur avisé

Devenir un investisseur avisé est la meilleure façon de protéger votre argent. Pour être un investisseur avisé, vous devez :

Comprendre le fonctionnement des placements

Avant d'acheter, voici quelques questions importantes que vous devriez vous poser :

- Comment le placement produit-il un rendement? Donne-t-il droit à des dividendes ou à des intérêts?
- Quels frais ou commissions devrais-je payer pour acheter, conserver ou vendre le placement? Quel effet auront ces frais sur la valeur globale de mon portefeuille?
- Que faut-il pour que la valeur du placement augmente ou diminue?
- Quels sont les risques associés au placement?
- À quel point serait-il facile de vendre le placement si je viens à avoir besoin d'argent?
- Est-ce que des conditions restrictives ou des pénalités s'appliquent si je décide de vendre?
- Le placement convient-il mes objectifs et à mon niveau de tolérance au risque?

Comprendre les placements qui sont choisis

Assurez-vous de bien comprendre le secteur dont fait partie la société que vous choisissez et vérifiez si cette société gagne ou perd de l'argent. Si vous ne savez pas comment lire les états financiers, demandez à votre conseiller financier ou à votre comptable de les lire avec vous.

Depuis combien de temps la société est-elle en affaires? Il peut être risqué de choisir une société sans antécédent ou avec peu d'antécédents, sans ou peu de renseignements publiés.

- La société est-elle prospère?
- Quels facteurs pourraient nuire à la performance de la société?

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS ET DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS

réglementation • éducation • protection

Communiquez avec nous

Commission des services financiers et des services aux consommateurs
Sans frais : 1 866 933-2222
info@fcnb.ca
fcnb.ca

Participez à la conversation!

#dépensezBien

Le terme "conseiller financier" utilisé ici désigne généralement un professionnel financier (pouvant inclure les courtiers en placements, les conseillers, les représentants avec privilège de négociation, les représentants en matière de services-conseils et les autres personnes inscrites) et ne constitue pas une catégorie officielle d'inscription. La catégorie officielle d'inscription est plus importante que le titre d'une personne – Vérifiez toujours l'inscription de votre conseiller avant d'investir.

- Y a-t-il des signaux d'alerte dans les états financiers? Par exemple une augmentation des dépenses sans augmentation des ventes ou des flux de trésorerie négatifs.
- Comment la société est-elle gérée? La société est-elle impliquée dans des poursuites judiciaires?

Savoir où trouver l'information

Les documents d'information comme les prospectus, l'aperçu du fonds et les rapports annuels sont une bonne source d'information. Le prospectus contient des renseignements détaillés et complets sur le placement, alors que l'aperçu du fonds est plus simple et conçu pour vous aider à prendre une décision en matière de placement. Votre conseiller financier peut vous fournir les documents d'information, et dans certains cas, il est tenu de le faire avant que vous investissiez.

Vous trouverez également l'information dont vous avez besoin sur les sociétés dans les médias, les bulletins, les rapports des analystes et auprès de la société elle-même. Analysez bien ces renseignements et ne fondez jamais vos décisions uniquement sur les sites Web, les courriels non sollicités ou les communiqués de presse des sociétés.

Savoir comment protéger vos placements

Voici d'autres conseils :

- Un placement sans risque, cela n'existe pas. N'achetez que les placements avec lesquels vous êtes à l'aise.
- Ne cédez pas aux techniques de vente sous pression. Prenez votre temps pour prendre vos décisions de placement et ne signez jamais de documents que vous ne comprenez pas.
- Vérifiez si la société et la personne avec qui vous faites affaire sont inscrites auprès de la FCNB.
- Si vous avez des questions ou des inquiétudes sur un placement, discutez-en avec votre conseiller financier.

La plupart des sociétés ouvertes publient un rapport annuel qui comprend les états financiers et un rapport de gestion.

Ce rapport explique les événements qui jouent un rôle sur la performance de la société et les attentes pour l'année à venir et peut comprendre des renseignements sur les événements importants qui ont eu lieu pendant l'exercice financier.

FCNB.ca

juillet 2018

L'information contenue dans cette brochure est fournie à titre strictement informatif. La FCNB n'offre pas de conseils d'ordre financier ou juridique, ni ne recommande aucun de ces produits et services en particulier.